



LES
MAITRES PARTICULIERS

DE LA

Monnaie de Lyon

CHAQUE monnaie était placée autrefois sous la direction effective d'un entrepreneur, qui portait le titre de maître particulier de la monnaie. C'était celui qui s'était rendu adjudicataire des travaux de la monnaie, ou celui qui, quand la monnaie avait été mise en régie, avait été préposé par le Roi pour en conduire l'exploitation. Boizard a défini très nettement, dans son *Traité des monnoyes*, les fonctions de cet entrepreneur.

Le maître particulier a, dans plus d'un cas, surtout au xvi^e siècle, marqué à son différent ou à ses initiales les monnaies frappées sous sa responsabilité.

Il n'existe pas de table des maîtres particuliers des monnaies. On ne les connaît guère que par les publications de